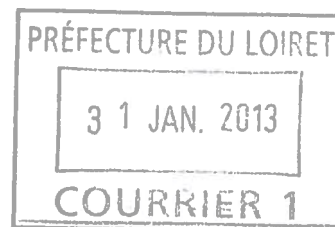




**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 janvier 2013**

13/1

**Date d'affichage : 29 janvier 2013**

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de**

la **Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme

Monique BOUET, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT.

**Objet** : Délibération prenant acte de la tenue du débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2013 du Budget Principal.

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 15 janvier 2013,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**PREND** acte de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le

31/01/2013





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 janvier 2013**

13/2

**Date d'affichage : 29 janvier 2013**

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de**

la **Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme Monique BOUET, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER remplacée par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT.

**Objet** : Délibération prenant acte de la tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2013 du Budget annexe du SPANC.**

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 15 janvier 2013,

*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**PREND** acte de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

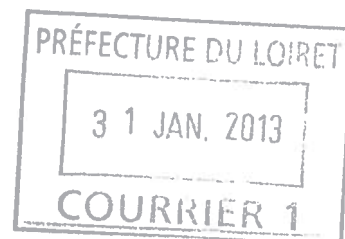
Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 31/01/2013





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 janvier 2013**

13/3

*Date d'affichage : 29 janvier 2013*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, **Président de**

**la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**Objet** : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2013 du Budget annexe de la ZAE de La Chavannerie II.

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 15 janvier 2013,

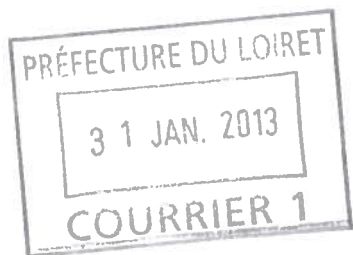
*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**PREND acte** de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 27/01/2013





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 janvier 2013**

**13/4**

**Date d'affichage : 29 janvier 2013**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**

légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de**

**la Communauté de Communes du Canton de**

**LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

**La Ferté Saint-Aubin** : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, M. Marc BRYNHOLE, Mme Monique BOUET

**Ligny-le-Ribault** : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT

**Marcilly-en-Villette** : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT

**Objet** : Délibération prenant acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2013 du Budget annexe de prestations de services.

Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la Commission Finances, rappelle que, conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire avant l'examen du Budget Primitif par le Conseil Communautaire. Il est organisé dans un délai de deux mois précédant cet examen, la discussion pouvant avoir lieu à tout moment à l'intérieur de cette période.

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission des Finances réunie le 15 janvier 2013,

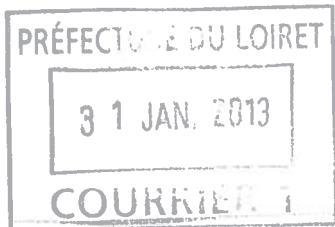
*Et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,*

**PREND acte** de la tenue de ce débat relaté dans le document figurant en annexe à la présente.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 21/01/2013





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**du Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 janvier 2013**

13/5

*Date d'affichage : 29 janvier 2013*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS**, **Président de  
la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme  
Monique BOUET, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER remplacée  
par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Gilles  
LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT.

**Objet** : Délibération autorisant Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du  
Centre National pour le Développement du Sport (C.N.D.S.) pour la réhabilitation/extension du Complexe  
Aquatique intercommunal du Cosson à La Ferté Saint-Aubin.

VU la délibération du 16 Décembre 2011 n° 11/113 visant à déposer une demande de subvention auprès des  
Services de l'État (Jeunesse et sports) sur l'ensemble du projet tel que celui-ci a été arrêté en Conseil  
Communautaire du 7 novembre 2011, qu'il convient d'annuler,

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Communautaire d'autoriser par la présente délibération, Monsieur le  
Président, à déposer une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport  
(C.N.D.S.), relative à la réhabilitation et extension du Complexe aquatique.

Cette demande de subvention vise uniquement la tranche ferme du complexe aquatique relative à l'équipement  
sportif et à solliciter une subvention au taux maximum.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ANNULE** la délibération du 16 Décembre 2011 n° 11/113,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Centre National  
pour le Développement du Sport (C.N.D.S) pour la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 25 janvier 2013

13/6

Date d'affichage : 29 janvier 2013

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de  
la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme  
Monique BOUET, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER remplacée  
par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Gilles  
LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT.

**Objet** : Modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

**EXPOSE PREALABLE**

Suite à la réussite au concours de technicien principal de 2ème classe de l'agent affecté au poste de technicien du SPANC,

Considérant que les missions confiées à cet agent relèvent du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, qui assure, sous l'autorité du Directeur Général des Services, le suivi administratif, technique et financier du SPANC pour les missions suivantes :

- Suivi administratif et financier du service :
  - montage et suivi des dossiers de demande de subventions ;
  - élaboration et suivi du budget prévisionnel du service.
- Suivi technique des contrôles :
  - réalisation des diagnostics de l'assainissement non collectif ;
  - réalisation des contrôles du neuf (bonne conception et bonne exécution).
- Sensibilisation des usagers par la mise en place d'outils de communication ;
- Animation de réunions publiques ;
- Accompagner les usagers et les communes membres dans leurs démarches liées à l'assainissement non collectif (informations techniques, juridiques et administratives) ;
- Conseiller les élus sur les perspectives d'évolution de la compétence ;
- Effectuer les contrôles de bon fonctionnement et d'entretien ;
- Développer un SIG à usage intercommunal.

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu la saisine du CTP du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,  
Vu l'exposé du Président,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

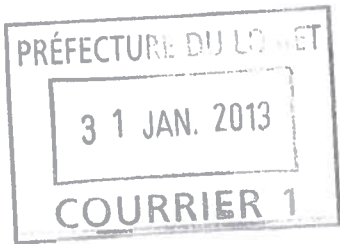
**CREE** un poste de Technicien Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

**SUPPRIME** un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le 27/01/2013





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
du **Canton de La Ferté Saint-Aubin**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 janvier 2013**

13/7

*Date d'affichage : 29 janvier 2013*

Nombre de conseillers

Exercice : 23

Présents : 17

Votants : 17

L'An Deux Mil treize, le 25 janvier 2013

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 18 janvier 2013

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur **Xavier DESCHAMPS, Président de  
la Communauté de Communes du Canton de  
LA FERTE SAINT AUBIN**

**PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Guy LASNIER, M. Jean-Paul ROCHE

La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Jean-Michel SINTES, M. Claude GIRERD, Mme  
Monique BOUET, M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Sylvie BRETON

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Hervé NIEUVIARTS

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND

**Absents excusés** : M. Luc BEUNIER, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER remplacée  
par M. Jean-Frédéric OUVRY, Mme Martine BORG remplacée par Mme Sylvie BRETON, M. Gilles  
LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Michel POUGET.

**Secrétaire de séance** : M. Philippe FROMENT.

**Objet** : Renouvellement de la convention avec le Service de médecine préventive du Centre de Gestion de  
la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

**EXPOSE PREALABLE**

Vu décret n°85-603 du 10 juin 1984 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine  
préventive dans la fonction publique territoriale

Vu la délibération communautaire n° 09-93 en date 20 novembre 2009,

Vu le procès verbal du Conseil d'administration du 26 novembre 2012 par lequel il précise que le financement  
du service n'est pas équilibré alors même que les médecins assurent le suivi d'un nombre d'agents supérieur aux  
chiffres prévus par le décret n°85-603 du 10 juin 1984 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la  
médecine préventive dans la fonction publique territoriale. Pour l'année 2013, l'équivalent d'un troisième  
médecin à temps plein va être recruté, pour résorber la surcharge de travail du service. Par conséquent, une  
augmentation de 10 % des tarifs a été approuvée par le conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 soit  
un taux de cotisation de 0.33% au lieu de 0.30%.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu l'exposé du Président,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la nouvelle convention,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de 2013 à l'article 6336.

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

